

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION - REUNION DU 09/07/2020**DEMANDEUR :****LIEU :** Rue Vogler 38**OBJET :** Rénover l'Espace Vogler : remplacer la porte d'entrée et créer un espace polyvalent**SITUATION :** AU PRAS : en zone d'habitation et en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement

AUTRE : -

ENQUETE : -**REACTIONS :** -**La Commission entend :****La Commission émet l'avis suivant à huis clos :**

- 1) Considérant que le projet vise à rénover l'Espace Vogler en :
 - remplaçant la porte d'entrée;
 - créant un espace polyvalent (par le réaménagement d'espaces existants et la réalisation de travaux structurels);
 - rénovant l'espace de cour et jardin (par le remplacement d'une partie de la zone plantée par une zone perméable non plantée);
- 2) Vu le permis d'urbanisme du 17 août 2005 visant à « rénover un hôtel de maître et un arrière bâtiment pour créer une maison de quartier et un logement de concierge »;
- 3) Vu que le bien est repris d'office à l'inventaire du patrimoine (bâtiment d'avant 1932);
- 4) Considérant que la modification de l'esthétique de la porte d'entrée correspond mieux à la nouvelle « fonction publique » du bâtiment et permet, de par son vitrage, une meilleure visibilité de l'activité;
- 5) Considérant que des aménagements sont réalisés afin d'ouvrir la cuisine sur un espace polyvalent et l'entrée sur une salle d'exposition et que ces aménagements sont qualitatifs ;
- 6) Considérant cependant que l'accessibilité des WC aux PMR est contestable au vu de l'étroitesse du couloir d'accès, et qu'il faudrait dès lors adapter cet accès;
- 7) Considérant que la zone de cour et jardin est partiellement rénovée, qu'une partie de la zone plantée est supprimée mais qu'en contrepartie, la totalité du revêtement imperméable dallé est remplacé par un revêtement perméable rendant cet espace plus adapté et sécurisé à l'accueil des enfants de la halte-accueil « Babybel »;

AVIS FAVORABLE unanime A CONDITION DE :

- adapter l'accès au WC aux PMR

Les représentants de la Commune ne participent pas au vote.

Abstention : -

Abréviations : RRU = Règlement Régional d'Urbanisme / CoBAT = Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire / PRAS = Plan Régional d'Affectation du Sol / PPAS = plan particulier d'affectation du sol / RCU = Règlement Communal d'Urbanisme

Frédéric NIMAL, *Président,*

Eric DE LEEUW, *Représentant de la Commune,*

Alice HOSSÉ, *Représentante de la Commune,*

Benjamin LEMMENS, *Représentant de BUP-Direction de l'Urbanisme,*

Catherine DE GREEF, *Représentante de BUP-Direction des Monuments et Sites,*

Marie FOSSET, *Représentante de Bruxelles Environnement,*

Guy VAN REEPINGEN, *Secrétaire,*